



PROGRAMME DE TIR 2018

Remaufens, le 1^{er} juin 2018

Les tireurs astreints de Remaufens sont invités à effectuer leurs tirs obligatoires pour l'année 2018 au stand des Marais à Châtel-St-Denis, selon les dates suivantes :

Vendredi 25 mai de	18 h 00 à 20 h 00
Vendredi 22 juin de	18 h 00 à 20 h 00
Vendredi 31 août de	18 h 00 à 20 h 00

Le bureau ouvre 1/4 h avant les tirs et ferme 1/2 h avant la fin des tirs.

Les livrets de tir et de service, la feuille d'invitation et une pièce d'identité doivent être présentés au bureau.

Les militaires sont astreints au tir dès l'école de recrue en 2017 jusqu'à la classe d'âge 1984. Les militaires licenciés de l'armée en 2018 ne sont plus astreints.

**Le tir en campagne aura lieu
du 8 au 10 juin à Châtel-St-Denis.**

**D'autre part, les tirs suivants se dérouleront également
à Châtel-St-Denis :**

Mercredi	13 juin de	18 h 00 à 20 h 00	Tir de Commune
Mercredi	20 juin de	18 h 00 à 20 h 00	Tir de Commune

Le programme complet de la saison se trouve sur le site :

www.carabiniers-chatel.ch

CONSEIL COMMUNAL DE REMAUFENS